

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY  
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL<sup>2</sup>

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres :	
En exercice :	17
Présents :	15
Absents :	01
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil dix-huit et le vingt-trois mars à dix-neuf heures trente minutes.  
Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2018.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin (arrivé à 19h42), JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusées : Mme GALLAND Suzanne donne pouvoir à Mme PEYSSON Christie et Mme MARCHANT Nathalie.

Mme RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°,  
VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de la nécessité de l'entretien de notre patrimoine, des travaux de nettoyage des extérieurs des différents bâtiments, de la remise en état de peinture et d'un accroissement saisonnier d'activité lié à un entretien plus assidu des espaces verts.

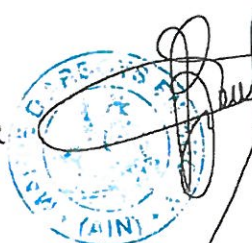
Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent des services techniques à temps complet (ou incomplet à raison de 32 heures de travail hebdomadaire) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité de Adjoint Technique à compter du 14 mai pour une durée de 5 mois 1/2 (Durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 32 heures hebdomadaires.
- DECIDE que la rémunération pourra être IB356, IM332
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de six mois sur une même période de 12 mois consécutifs).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures, pour copie conforme.

Le Maire,  
Charles BERGER



Accusé de réception en préfecture  
001-200053668-20180323-D2018-03-03-AR  
Date de télétransmission : 27/03/2018  
Date de réception préfecture : 27/03/2018